
Procès verbal de la séance du conseil d'Administration du 23 novembre 2017

La séance est ouverte à 18h10. Sont présents :

M. GAUVRIT	M. CALVET	Mme GILBERT	M. CHASLES	M. GOURLAOUEN
M. LAURY	M. CHAMPEAU	Mme JULÉ	Mme LACOSTE	Mme LOISEAU
Mme MARSAN	Mme REMY	Mme MASSÉ	Mme METEAU-FRIOU	Mme ROCHER
Mme BASQUIN	Mme HURÉ	Mme LAPERRIERE-MICHAUD	Mme VRIGNAUD	Mme MORISSEAU
M. MOREAU	Mme THOMAS			

1^{ère} partie

I. Installation du C.A

L'installation du C.A. se fait en présence d'une partie des suppléants des parents d'élèves de la LIPE, des élèves et des professeurs.

NB: petit « cafouillage » au niveau de la liste des représentants des élèves titulaires / suppléants. La liste va être revue par M. Chasles.

Désignation du secrétaire de séance : les représentants des professeurs.

II. Mise en place des commissions

M. Gauvrit demande aux différents membres du C.A. de proposer des membres titulaires et des suppléants aux différentes commissions pour l'année 2017-2018.

2^{ème} partie

La 2^{ème} partie du C.A. débute à 18h35 avec les membres titulaires seulement (21 présents au début de la séance)

- M. Gauvrit précise que la commission permanente ne s'est pas réunie pour ce C.A. car elle n'était pas constituée mais qu'une réunion du CVL a eu lieu.
- M. Gauvrit demande s'il y a opposition à rajouter 3 conventions supplémentaires à l'ordre du jour. Pas d'opposition.

I. Approbation du compte-rendu du précédent C.A.

Le C.A. approuve le compte rendu du CA du 9 octobre 2017

Pour	21
Contre	0
abstention	0

II. Vote du règlement intérieur du C.A..

Ce règlement intérieur est identique à celui de l'an dernier.

- Un représentant des parents d'élèves de la LIPE demande si la mention des délais d'envoi des documents pour le C.A (= 10 jours avant) peut être intégrée au règlement intérieur.
- M. Gauvrit précise qu'il n'est pas nécessaire de le faire puisque ces délais sont obligatoires car dans les textes officiels.

- Mme Lacoste demande s'il est possible de faire un tirage papier des documents pour les délégués élèves car cela représente une somme importante de documents à imprimer.

Mme Gilbert répond que les élèves peuvent demander à l'intendance ou au secrétariat du Proviseur (Mme Rocher) de faire les photocopies.

- Mme Lacoste demande également si l'usage des tablettes numériques au sein du C.A. est autorisé pour éviter d'avoir à imprimer tous les documents et pouvoir ainsi les consulter sur écran. Cette demande est relayée par un représentant des parents.

M. Gauvrit répond que leur usage est autorisé et va dans le sens de l'économie de papier préconisé par le lycée.

18h40 : arrivée de Mme Huré, représentant des parents de la LIPE. Le nombre de présents votants passe à 22 personnes.

Le C.A. approuve le **règlement intérieur du C.A.**

Pour	22
Contre	0
abstention	0

III. Délégation du C.A. à la commission permanente

Le C.A. approuve la délégation du C.A à la commission permanente des mêmes compétences que l'an passé :

- Adhésion à tout groupement d'établissement
- Conventions et contrats, en respectant les limites réglementaires,
- Programmation et modalités de financement des voyages scolaires y-compris l'acceptation des dons et legs dans le cadre des voyages scolaires.

Pour	22
Contre	0
abstention	0

IV. Questions financières et conventions

1. Présentation du budget prévisionnel 2018 + liste des contrats et coûts de personnel

Mme Gilbert transmet aux membres du C.A. l'état des emplois et présente le budget prévisionnel de 2018 (voir diaporama en annexe).

Elle souligne la poursuite de la baisse des dotations de fonctionnement (en provenance de la Région) : baisse d'environ 4000 € cette année. Cette baisse est constatée dans la plupart des établissements.

- Mme Marsan demande quelles sont les raisons de cette baisse de dotation.

Mme Gilbert : La région constate que les fonds de réserve augmentent et estime donc que la dotation de fonctionnement des établissements peut être réduite sans mettre en péril leur fonctionnement + baisse des dépenses de viabilisation. De plus, on peut s'attendre à une baisse des crédits à venir en raison des reliquats.

Rappel : Dotation pour 2018 = 197 187€.

- Un parent s'interroge sur le *Pass-culture* remplacé par une « subvention culture » donnée au lycée.

M. Chasles explique que la Région a compensé la partie spectacle auprès des lycées. Cette année est une année transitoire : les sorties sont financées par les pass-classes restants de l'année dernière. Cela a permis de répondre à toutes les demandes. Pour les élèves, il y a également possibilité de télécharger un document pour demander le financement d'une partie de la licence sportive (voir sur le site de la Région). Un nouveau *Pass Culture* devrait voir le jour en mai 2018, sans que l'on n'en connaisse actuellement le contenu.

- Mme Lacoste fait remarquer que la Région souhaite diminuer les fonds de réserve. 41 297€ vont être prélevés sur les fonds de réserve de 2017 (environ 148 000€, soit l'équivalent de 57 jours de fonctionnement). Fin 2018, ce fonds de réserve s'élèverait alors à environ 110 000€, soit 40 jours seulement de fonctionnement. Quelle va être la situation en 2019 si la Région poursuit cette baisse des dotations ? Quels sont les critères de la Région pour justifier ces « prélèvements sur le budget » ?

- Un Parent d'élèves de la LIPE fait remarquer qu'il est dommage que la Région ne soit jamais présente au C.A.
- Mme Gilbert précise que la baisse des dotations pour les fonds sociaux est due à la prise en compte des reliquats par l'Etat et par la Région.

2. Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Le CA approuve la délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle (cf code 28 du code des marchés publics)

Pour	22
Contre	0
abstention	0

3. Conventions

Le CA approuve toutes les conventions : SoPool ; avenant au contrat des équipements sportifs ; contrat de délégation GRETA ; IREPS et Apsyades.

Il approuve également les 3 conventions ajoutées : Formation continue avec le GRETA ; convention pour les travaux de taille et démontage des arbres ; convention de groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel.

Pour	22
Contre	0
abstention	0

4. DACF 2017- complément

Mme Gilbert annonce que la Région fournit un complément de dotation (pour l'année civile 2017) de 5 122€ correspondant aux frais de blanchisserie qui sont pris en charge par la Région, le service de blanchisserie n'étant plus assuré au Lycée des Bourdonnières. Ce complément est ajouté au budget prévisionnel.

Le CA approuve ce complément de dotation.

Pour	22
Contre	0
abstention	0

V. Organisation de l'année 2017-2018

- Récupération de la journée de solidarité de la Pentecôte

M. Gauvrit propose de faire comme cette année et de récupérer les 7h de solidarité par les Portes Ouvertes qui auront lieu le 17 Février 2018.

Le CA approuve cette proposition

Pour	22
Contre	0
abstention	0

- Protocole EPS baccalauréat 2018

Ce protocole est présenté pour information (pas de vote). Le calendrier sera mis en ligne sur le site du lycée.

VI. Questions Diverses

1. Future desserte du lycée par le Chronobus

- Les parents d'élèves de la LIPE s'interrogent sur les problèmes de desserte du lycée par le Chronobus pour la rentrée 2018-2019. Au C.A. de juillet 2017, M. Vey s'était engagé à défendre le maintien d'une desserte en transport en commun jusqu'au lycée. Qu'en est-il de la situation? Le lycée a-t-il des contacts avec Nantes Métropole ?

- M. Gauvrit et M. Calvet disent que le lycée n'a pas été consulté par Nantes Métropole, et qu'ils n'ont donc aucune information sur ce sujet.
- Les parents précisent que La LIPE a demandé une rencontre avec M. Vey pour revoir le problème car aux dernières nouvelles, le chronobus s'arrêterait à 'La Plée' et les élèves devraient soit prendre une navette soit se rendre à pied jusqu'au lycée sur une route non sécurisée et mal éclairée.
- M. Chasles propose de voir avec le CVL et les élèves pour interpeller Nantes Métropole sur ce sujet.

2. Nouveau dispositif visant à remplacer APB

- Les parents d'élèves de la LIPE évoquent les informations diffuses (surtout dans les médias) qu'ils ont pu avoir concernant les modifications d'APB et son remplacement par la plateforme *Parcours Sup'*. Ils demandent quelles vont être les mesures prises dans le lycée.

- M. Gauvrit souligne que la plateforme *Parcours Sup'* sera disponible à partir du 15 janvier 2018, et que des documents d'information sur ce sujet sont en ligne sur e-lyco depuis le 16 Novembre 2017.

Un Conseil Pédagogique est prévu, notamment sur ce sujet, le jeudi 30 Novembre 2017.

Des réunions seront organisées le jeudi entre 12h et 14h sur l'orientation, et la venue « d'ambassadeurs » dans les classes est prévue.

De plus, une information à l'orientation est déjà faite en A.P. et également par les professeurs principaux sur l'heure de vie de classe.

Le 13 Janvier 2018 se tiendra le forum des anciens élèves et la fiche navette déjà utilisée au lycée va être poursuivie.

- M. Calvet rappelle que la formule « 1 jeune, 1 pro » existe toujours et aura lieu sur 2 jeudi. Tout ce qui est déjà fait sur l'orientation au lycée sera reconduit. Beaucoup de choses sont déjà faites dans l'établissement. Par la force des choses, cette année il y aura un décalage au niveau des dates prévues dans le calendrier pour la mise en place de la plateforme *Parcours Sup'*. L'inquiétude des parents est légitime mais ils peuvent être rassurés.

3. Communication entre le lycée et la fédération de parents

- Les parents de la LIPE soulignent des problèmes de réception des mails pour la convocation au C.A et le compte-rendu. Ils demandent s'il est possible de recevoir les documents sur la boîte mail du site de la LIPE (qui transmettra à ses membres).
- M. Gauvrit dit que tout ce qui peut être fait pour faciliter la communication va être fait, et valide donc cette modalité d'envoi des convocations.

4. Contrats aidés/ avenir au lycée

- Les professeurs s'interrogent sur l'avenir des contrats aidés au sein du lycée.
- M. Gauvrit précise qu'il y a actuellement un CUI - contrat unique d'insertion - (M. Clercy) qui est renouvelé jusqu'en Septembre 2018.

Il y a également la possibilité d'avoir 2 contrats civiques (recrutés par M. le Recteur) : un est actuellement en activité au CDI (s'occupe de l'atelier d'écriture notamment) ; on recherche actuellement une 2^{ème} personne en contrat civique à la vie scolaire (pour l'animation de la maison des lycéens)

Il y avait également un contrat AVSI (auxiliaire de vie scolaire individuel) pour une lycéenne mal voyante, mais le contrat a été rompu par la personne. On recherche une autre personne en ce moment.

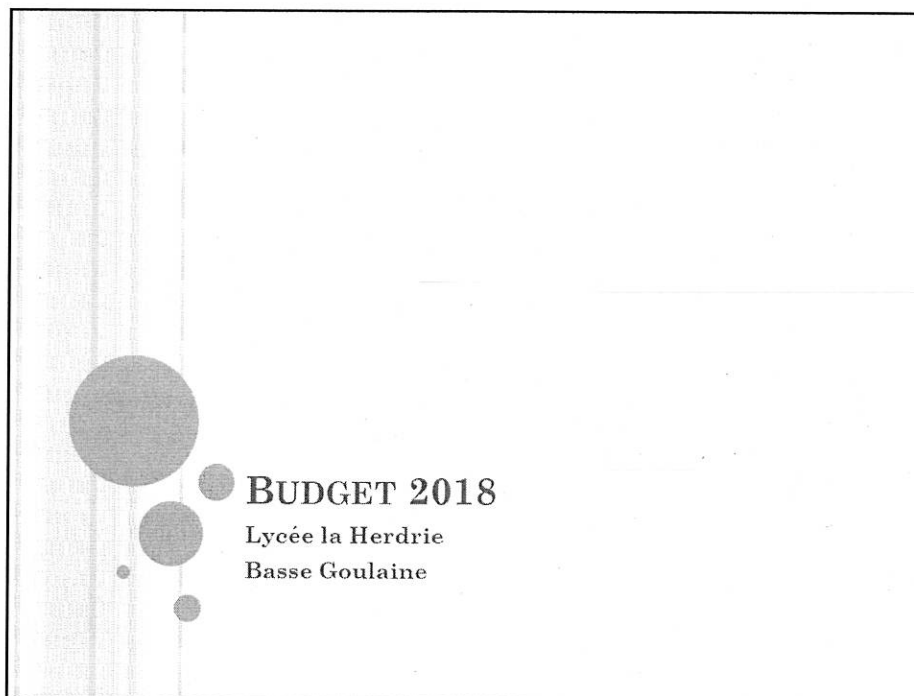
M. Gauvrit précise que ces contrats aidés viennent en complément d'activités déjà existantes, mais n'ont pas vocation à devenir pérennes

La séance est levée à 20h10

La secrétaire de séance

Le Proviseur





○ Le budget est :

- Un acte de prévision des recettes et des dépenses
- Un acte d'autorisation : il autorise le chef d'établissement à encaisser les recettes prévues au budget et à engager les crédits, dans la limite des sommes votées par service.

LES PRÉALABLES AU BUDGET

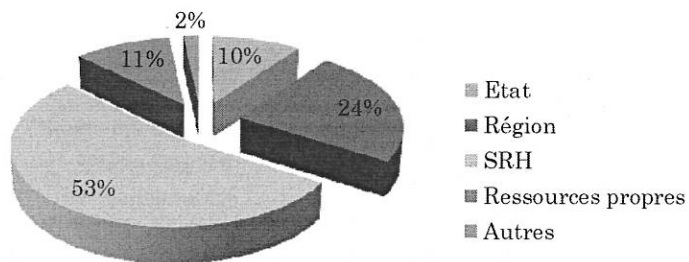
- Les tarifs de restauration :
 - votés lors du CA du 9 octobre 2017
- Les autres tarifs
 - votés lors du CA du 9 octobre 2017
- La liste des contrats et conventions
 - Jointe à la convocation

LES CHOIX POUR 2018

- Prendre acte de la diminution de la dotation de fonctionnement (Région) : 24 497,64 € de déficit pour la section de fonctionnement
- Estimation moyenne pour les dépenses de viabilisation. Prélèvement envisageable en novembre selon la réalité des consommations.
- Maintien des dépenses nécessaires de fonctionnement. Les dépenses nouvelles ou ponctuelles seront étudiées avec le compte financier 2017.

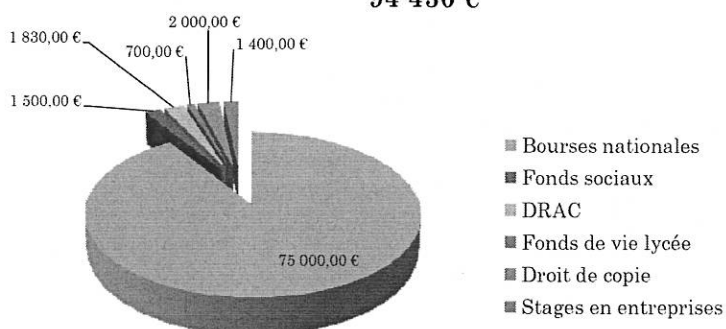
LES RECETTES

Total des recettes : 942 708.80€



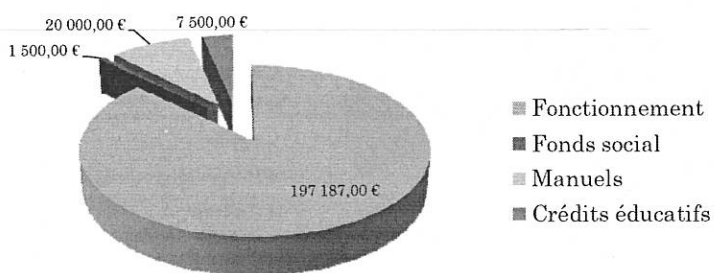
LES RECETTES

Les recettes en provenance de l'Etat :
94 430 €



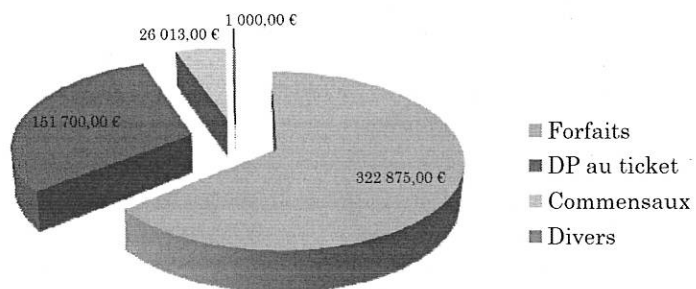
LES RECETTES

**Les recettes en provenance du Conseil
Régional : 226 187 €**



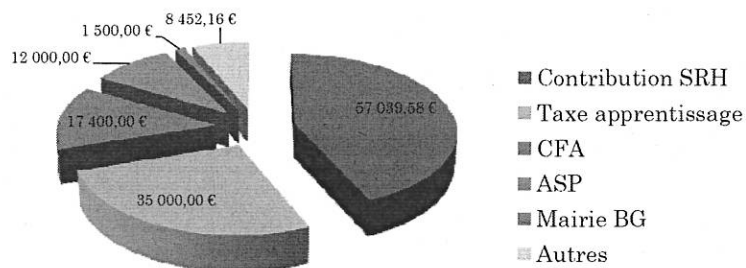
LES RECETTES

**Les recettes du service de restauration :
501 588€**



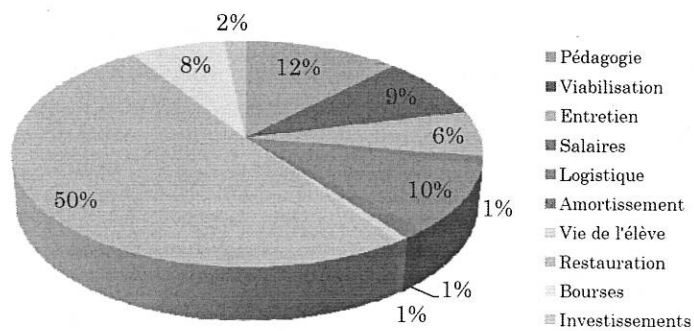
LES RECETTES

Les autres recettes : 120 503.80 €

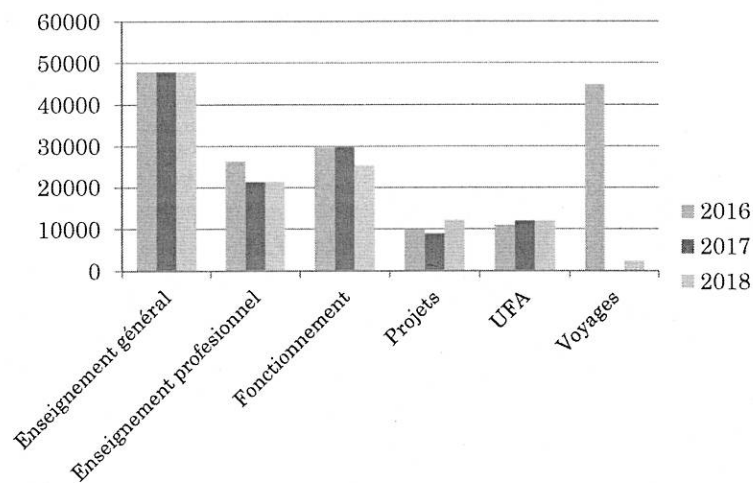


LES DÉPENSES

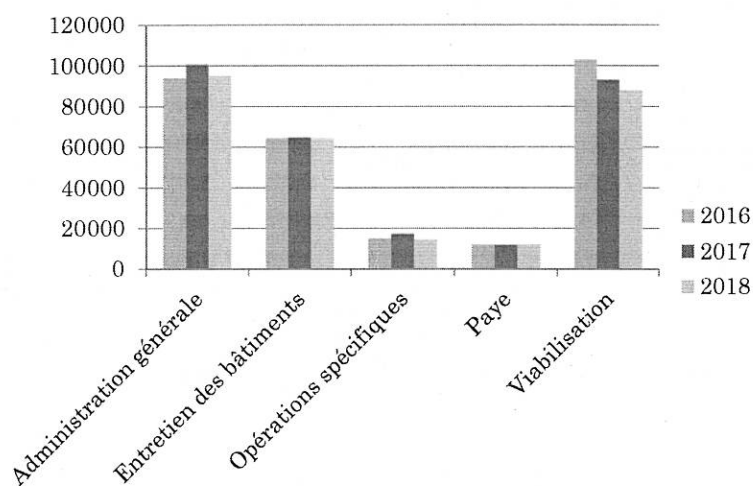
Répartition par nature



ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES



ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE



RÉSULTAT ET IMPACT SUR LE FOND DE RÉSERVE

	Dépenses	Recettes	Prélèvement sur fond de réserve
Activités pédagogiques	121 060 €	109 920 €	- 11 140 €
Vie de l'élève	6 400 €	6 400 €	0 €
Administration et logistique (hors amortissement)	263 158,44 €	249 800,80 €	- 13 357,64 €
Service de restauration	501 588 €	501 588 €	0 €
Bourses	75 000 €	75 000 €	0 €
Opérations en capital	16 800 €	0 €	- 16 800 €
Total	984 006,44 €	942 708,80 €	- 41 297,64 €

RÉSULTAT ET IMPACT SUR LE FOND DE RÉSERVE

Situation du compte financier 2016	226 398,60 €	100 jours de fonctionnement*
Budget	- 39 206,90€	
Prélèvements 2017		
DBM avril	- 27 794 €	
DBM juillet	- 11 200 €	
Solde estimé à fin 2017	148 197,70 €	57 jours de fonctionnement*
Prélèvement budget 2018	- 41 297,64 €	
Solde estimé à fin 2018	109 900,06 €	40 jours de fonctionnement*

* Les jours de fonctionnement sont calculés sur la base des sommes provenant du service général

